

R&D Projects

Dans quelle catégorie se situe votre projet ?

Les financements « R&D projects » soutiennent les projets qui visent, à terme, à développer ou mettre en place des produits, procédés ou services innovants. Ceci recouvre les projets de recherche industrielle, développement expérimental et d'innovation de procédé ou organisationnelle.

Le classement de votre projet dans une de ces catégories se fait selon des facteurs techniques (niveaux TRL, système de mesure de la maturité technologique d'une innovation ou technologie) et commerciaux (niveaux CRL, leur équivalent pour la maturité commerciale). Ces critères sont explicités pour chaque catégorie ci-dessous.

Recherche industrielle (TRL 1 à 4, CRL 1 à 5)

Quels projets entrent en ligne de compte pour un financement ?

- Un **but industriel ou commercial** a été identifié mais des **connaissances scientifiques** nécessaires à sa réalisation doivent être **générées**.
- Certaines recherches académiques ou industrielles peuvent déjà exister mais sont **insuffisantes pour pouvoir lancer le développement** d'un nouveau produit, service ou procédé.
- L'état de l'art a été examiné (**revue de la littérature préliminaire**), un programme de **recherche** a été mis en place, et les jalons principaux en ont été fixés.
- Au terme du projet, les **nouvelles connaissances** nécessaires au développement d'un nouveau produit, procédé ou service auront été générées. **L'état de l'art aura été dépassé**. **Un POC ou un prototype en environnement de laboratoire** pourra être produit.

Comment les projets sont-ils financés ?

Les projets sont financés sous la forme de subsides.

Taille de l'entreprise		Taux d'intervention projet individuel
(T)PE		70%
ME		60%
GE		50%

Ces taux peuvent être majorés de 15% en cas de collaboration effective, avec un taux d'intervention de maximum 80%.

Développement expérimental (TRL 4 à TRL 7, CRL 4 à CRL 7)

Quels projets entrent en ligne de compte pour un financement ?

- Vous voulez **développer un produit, service ou procédé innovant**.
- Vous disposez d'une **première idée de la faisabilité de votre développement**, par exemple parce que vous avez déjà mis au point un POC.
- Les besoins en termes de fonctionnalités et/ou finalités sont essentiellement connus, même s'ils peuvent encore évoluer à la marge.

- Il reste des **inconnues et des risques** liés à l'utilisation de manière concrète des technologies envisagées pour le projet envisagé et à leur intégration au sein du produit, procédé ou service qui sera développé et/ou de la solution existante. Un choix peut par exemple encore devoir être fait entre 2-3 technologies, dont les caractéristiques et avantages/inconvénients théoriques ont déjà été étudiés au moins de façon préliminaire.
- Un **plan de développement** a été mis en place et les **jalons principaux** ont été fixés.
- Au terme du projet, **le prototype aura été validé dans un environnement réel**, par exemple après avoir été appliqué à un cas pilote.

Comment les projets sont-ils financés ?

Le développement expérimental peut faire l'objet d'un financement selon deux modalités distinctes, le **subside** ou l'**avance récupérable**. Dans le premier cas, le financement vous reste acquis. Dans le deuxième, un remboursement aura lieu (partie fixe + partie variable au prorata du succès commercial).

Vous entrez en ligne de compte pour un **subside** si :

- Vous avez **identifié et analysé le marché** et les segments de marché pertinents pour votre produit, procédé ou service
- Vous avez grâce à cela identifié un **MVP** que vous entendez **développer par le biais du projet**
- Vous avez **identifié l'apport au marché de votre produit, procédé ou service** et généré des **hypothèses de prix**, même si celles-ci n'ont pas encore été complètement validées car des développements techniques doivent encore être réalisés
- Si vous disposez déjà d'un produit, procédé ou service existant qui fait l'objet d'une commercialisation, vous entendez développer lors du projet des innovations **qui s'en écartent de manière significative** et qui ont nécessité une **ré-analyse en profondeur** de la **proposition de valeur** et du **couple marché-produit**.

Exemples de projets pouvant obtenir un subside : produits, procédés ou services permettant d'adresser un nouveau marché ou un nouveau segment de marché, pivot significatif par rapport à l'activité existante, développement de produits, procédés ou services qui changent de manière importante l'offre commerciale de l'entreprise.

Notes :

- *Une entreprise de moins de 3 ans sera financée par le biais d'un subside même si elle commercialise déjà un produit, service ou procédé, à moins qu'elle n'ait déjà obtenu un financement pour celui-ci auprès d'Innoviris.*
- *Une vente « pilote » d'un POC ou premier prototype n'empêche aucunement l'octroi d'un subside - Il revient à Innoviris d'apprécier l'état d'avancée commerciale et de déterminer le mode de financement du projet.*

Vous entrez en ligne de compte pour une **avance récupérable** si :

- Vous disposez d'un produit, procédé ou service qui a **déjà fait l'objet d'une commercialisation**
- Vous entendez effectuer de nouveaux développements **en vue d'améliorer ce produit, procédé ou service**, ou d'étendre votre gamme en vous reposant sur vos **acquis technologiques et commerciaux**.

- Les développements envisagés vous permettront de **mieux répondre aux besoins** des marchés ou segments de marchés **sur lesquels vous êtes déjà actifs** ou sur des segments **connexes**.
- Les développements envisagés n'imposent **pas un retravail fondamental de la proposition de valeur et du couple marché-produit**

Taille de l'entreprise	Taux d'intervention subside	Taux d'intervention avance récupérable
(T)PE	45%	55%
ME	35%	45%
GE	25%	35%

Les taux d'intervention peuvent être majorés de 15% en cas de collaboration effective.

Innovation de procédé ou organisationnelle

Quels projets entrent en ligne de compte pour un financement ?

- Vous désirez **mettre en place** un nouveau procédé ou une nouvelle méthode de production ou de livraison au sein de votre entreprise
- Vous avez **identifié les problèmes** que ce procédé ou cette méthode vise à résoudre
- Vous avez **réalisé une première estimation des gains** que ce procédé ou cette méthode pourra apporter à votre entreprise
- Vous avez **mis au point ce procédé ou cette méthode à petite échelle** (projet pilote) et vous devez maintenant l'implémenter au sein de votre entreprise, en situation réelle

Note : la mise au point du procédé ou de la méthode n'entre pas en ligne de compte. Celle-ci peut être couverte par une aide au développement expérimental. Il s'agit ici d'implémenter la méthode (passage d'un « prototype » à une plus large échelle, dans un contexte réel)

Comment les projets sont-ils financés ?

Les projets sont financés sous la forme de subsides.

Taille de l'entreprise	Taux d'intervention subside
(T)PE	50%
ME	50%
GE (en collaboration effective avec une PME)	15%